

Distr. générale 27 juin 2017 Français Original : anglais

Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète New York, 27-31 mars et 15 juin-7 juillet 2017 Point 5 de l'ordre du jour Organisation des travaux

Calendrier provisoire des travaux de la conférence

(26-30 juin)*

Lundi 26 juin 2017

Jour férié (les locaux du Siège sont fermés)

Document de séance A/CONF.229/2017/CRP.1/Rev.1 (distribué par voie électronique et disponible à l'adresse : www.un.org/disarmament/ptnw/conference-documents.html)

Mardi 27 juin 2017

10 heures- (Pas de réunions)

13 heures

15 heures- Point 9. Négociations, conformément au paragraphe 8 de la résolution 18 heures 71/258 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2016, en vue

71/258 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2016, en vue de l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète

(suite)

Présentation du document de séance A/CONF.229/2017/CRP.1/Rev.1 (réunion publique)

* Dont la conférence a pris note à sa session de fond, le 23 juin 2017.

Merci de recycler



Comment [Start1]: <<ODS JOB NO>>N1718346F<<ODS JOB NO>> <<ODS DOC SYMBOL1>>A/CONF.229/2017/3/Add.2<<ODS DOC SYMBOL1>> <<ODS DOC SYMBOL2>><<ODS DOC SYMBOL2>>

Mercredi 28 juin 2017

10 heures-Point 9. Négociations, conformément au paragraphe 8 de la

13 heures résolution 71/258 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre

> 2016, en vue de l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur

élimination complète (suite) Réunion informelle (privée)

15 heures-Point 9. Négociations, conformément au paragraphe 8 de la

18 heures résolution 71/258 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre

2016, en vue de l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur

élimination complète (suite)

Réunion informelle (privée)

Jeudi 29 juin 2017

10 heures-Séance plénière (publique)

11 heures

10 heures-Point 9. Négociations, conformément au paragraphe 8 de la

13 heures résolution 71/258 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre

2016, en vue de l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur

élimination complète (suite)

11 heures-Réunion informelle (privée)

13 heures

15 heures-Point 9. Négociations, conformément au paragraphe 8 de la 18 heures

résolution 71/258 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre

2016, en vue de l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur

élimination complète (suite)

Réunion informelle (privée)

Vendredi 30 juin 2017

10 heures-Point 9. Négociations, conformément au paragraphe 8 de la 13 heures

résolution 71/258 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre

2016, en vue de l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur

élimination complète (suite)

Réunion informelle (privée)

15 heures-Point 9. Négociations, conformément au paragraphe 8 de la 18 heures

résolution 71/258 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre

2016, en vue de l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur

élimination complète (suite)

Point 5. Organisation des travaux

Séance plénière (publique)

Remarque : La conférence suivra un calendrier évolutif, de sorte que, dès que prendront fin les débats relatifs à une section du texte, le Président passera à la section suivante. Tous les horaires sont donc indicatifs et les délégations doivent se préparer en conséquence.

2/2 17-10547